

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 24/11/2021

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE DANS LA COMMUNE DE LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES

Aucun candidat ne s'est déclaré à l'issue de la clôture des candidatures au premier tour des élections partielles complémentaires de la commune de Lamadeleine-Val-des-Anges (42 habitants, 38 électeurs inscrits).

En conséquence, le premier tour n'aura pas lieu.

Toutefois, **des candidatures pour le second tour peuvent être présentées (article L. 255-4 du code électoral)** et déposée en préfecture **les lundi 6 et mardi 7 décembre de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.**

Si aucune candidature n'est enregistrée à l'issue de cette période, il n'y aura pas de second tour.

En tout état de cause, s'agissant d'une commune de moins de 100 habitants, si le conseil municipal compte au moins 5 membres à l'issue de l'élection municipale partielle complémentaire, celui-ci sera réputé complet pour procéder à l'élection du maire et des adjoints, conformément à l'article L. 2121-2-1 du code général des collectivités territoriales.

[Consultez l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2021 portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des candidatures](#)

**Bureau de la représentation de
l'État et de la communication
interministérielle**

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort .gouv.fr

Direction du cabinet

